

Conference on Disarmament, 9 June 2005

Announcement by H.E. Ambassadeur Chris Sanders, the Netherlands, on behalf of the European Union.

Mr. President,

Since I have the floor, allow me to present through you to the Conference on Disarmament the common position of the European Union of 25 April 2005 relating to the 2005 Review Conference of the Parties to the Treaty on the Non-Proliferation of Nuclear Weapons (2005/329/PESC).

The Common Position covers a number of fundamental elements with regards to the three pillars of the NPT: non-proliferation, disarmament and peaceful uses of nuclear energy.

Originally this document was the contribution of the European Union to the 2005 Review Conference. The European Union thinks the document might also be useful for the Conference on Disarmament.

Mr. President

I should be grateful if this Common Position could be issued as an official document of the Conference on Disarmament. In advance we will have copies available in the room. The document is also available on the website of the EU.

I thank you, Mr. President.



*Présidence luxembourgeoise
du Conseil de l'Union européenne*

Conférence du Désarmement

Conférence d'examen 2005 du TNP

**Déclaration par
S.E. Ambassadeur Chris Sanders, Pays-Bas,
au nom de l'Union européenne**

Genève, le 9 juin 2005

(Seul le texte prononcé fait foi)

Conférence d'examen 2005 du TNP

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Bulgarie, la Roumanie, pays adhérents, la Croatie et la Turquie, pays candidats, l'ancienne République yougoslave de Macédoine, la Serbie et Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, la Norvège et l'Islande, membres de l'Espace économique européen, ainsi que l'Ukraine, se rallient à cette déclaration.

Monsieur le Président,

Nous constatons que malgré les efforts du Président de la 7ième Conférence d'Examen du TNP et son bureau, et malgré les efforts de l'UE et de la plupart des autres Etats parties, la Conférence d'Examen du TNP n'a pas pu arriver à un document par consensus traitant des questions de fond.

L'UE a activement contribué aux efforts en vue de l'adoption d'un tel document au cours de la Conférence d'Examen. En effet, la Position Commune adoptée par les ministres des affaires étrangères des 25 Etats membres de l'Union européenne ("Position Commune du Conseil relative à la Conférence d'Examen de l'an 2005 des parties du traité sur la non-prolifération des armes nucléaire"), et présentée au cours de la Conférence consiste à contribuer – et je cite - à un examen structuré et équilibré du fonctionnement du TNP à la Conférence d'Examen de l'an 2005, incluant la mise en oeuvre des engagements souscrits par les États parties dans le cadre dudit traité, ainsi que l'identification des domaines et des moyens à travers lesquels des progrès supplémentaires devraient être recherchés à l'avenir. L'UE reste convaincue que la Position Commune représente ainsi un document de substance au tour duquel un consensus de la Conférence aurait pu être établi. C'est avec cette conviction que l'UE a non seulement introduit des propositions de langage dans les trois Grandes Commissions mais a également présenté des documents de travail sur la question du retrait et sur le Partenariat Mondial pour la réduction de la menace par la coopération.

Pour l'UE l'importance réside dans les trois piliers du TNP, à savoir la non-prolifération nucléaire, le désarmement nucléaire au titre de l'article VI et les usages pacifiques de l'énergie nucléaire, ainsi que des questions de l'Iran, de la Corée du Nord, de l'Asie du Sud et des autres questions régionales y compris celles du Moyen-Orient, les zones exemptes d'armes nucléaires, la question du retrait du Traité, les assurances de sécurité et l'universalisation du Traité. Tous ces aspects méritent une grande attention. Aussi, l'UE est déçue que plusieurs Etats Parties ont empêché que les propositions de fond des Grandes Commissions II et III et de leurs organes subsidiaires n'aient pas reçu le même traitement que les papiers de fond de la Grande Commission I, ayant pourtant le même statut comme papiers non-agrésés. Ceci est particulièrement regrettable parce que de cette manière l'équilibre entre les trois piliers du Traité n'est plus reflété de manière appropriée dans les documents de la Conférence.

Tout au long de la Conférence, l'Union s'est montrée flexible et a contribué de façon constructive à l'ensemble des débats formels et informels. Elle regrette fortement que cette flexibilité et cet esprit constructif n'aient pas été plus largement partagés permettant ainsi de résoudre les questions de procédure plus rapidement, et de profiter de la Conférence pour aboutir à des résultats substantiels par consensus.

Malgré cette situation difficile et le manque de temps disponible pour les discussions substantielles, nous avons eu un débat général approfondi et global et un travail de fond dans les trois Grandes Commissions sur la base des nombreux documents présentés par les délégations, auxquels l'UE a contribué de façon substantielle notamment par sa position commune.

Monsieur le Président,

L'UE reste plus que jamais convaincue que le TNP, en donnant à tous les Etats un cadre de sécurité et de stabilité, contribue de façon déterminante à la cause de la paix. Le respect par toutes les Parties au Traité des obligations qui leurs incombent est la condition essentielle pour que ce cadre de sécurité collective soit préservé dans les décennies à venir.

L'UE réaffirme à nouveau son soutien aux décisions et à la résolution adoptées lors de la Conférence d'Examen et de Prorogation de 1995 et au document final de la Conférence d'Examen tenue en 2000 et en tenant compte de la situation actuelle. L'UE est résolue à préserver l'intégrité du Traité, constate que le document final et le programme de travail que nous avons adopté constituent une référence pour la préparation du processus d'examen et

s'engagera sur la base de la position commune adoptée pour cette Conférence et avec le même sens de responsabilité dans les processus d'Examen du Traité à venir.

Dans ce contexte et pour contribuer à un meilleur fonctionnement du processus d'examen renforcé, l'UE est de l'opinion qu'il faut considérer que la première réunion de la Commission préparatoire en 2007, à l'occasion du 50^e anniversaire de l'AIEA, se tiendra à Vienne, la deuxième Commission préparatoire devant se tenir comme d'habitude à Genève, la troisième à New York.

Je vous remercie, Monsieur le Président.
